

221C0497
FR0000077570-FS0161

4 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MICROPOLE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mars 2021, la société anonyme Dorval Asset Management¹ (1 rue de Gramont, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mars 2021, le seuil de 10% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 526 615 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 12,12% du capital et 9,97% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MICROPOLE sur le marché.

¹ Contrôlée par Natixis IM. La société Dorval Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 29 087 869 actions représentant 35 376 184 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.